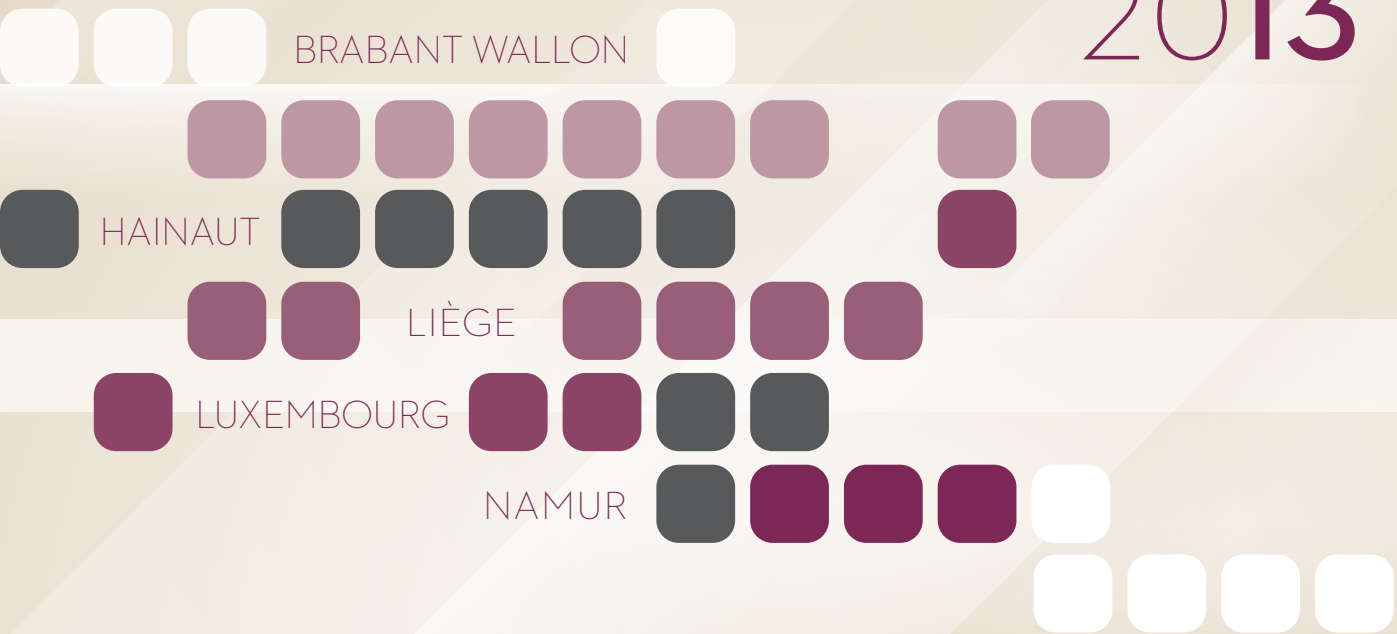


RAPPORT D'ACTIVITÉS 2013



APW asbl

Association des Provinces wallonnes



SOMMAIRE

L'ASSOCIATION	4
Son fonctionnement	4
Ses organes	6
L'APW SE RÉUNIT	10
Communication.....	10
Cours d'eau non navigables	10
Culture	10
Economie/finances.....	11
Fonctionnaires sanctionnateurs	12
Formation et EAP	12
Grades légaux.....	13
Réforme des provinces.....	14
Relations extérieures	14
Ressources humaines & Comité C.....	15
Santé.....	15
Secteur Affaires sociales.....	16
Voiries vicinales.....	16
L'APW EST REPRÉSENTÉE	17
Centre d'Action touristique des Provinces wallonnes.....	17
Comité d'avis visé à l'article D.233bis-9 du Code de l'Eau.....	17
Comité de gestion de l'ONSSAPL.....	18
Comité de suivi des programmes opérationnels Convergence et Compétitivité régionale et Emploi 2007 - 2013 (FEDER).....	18
Commission de conservation des sites Natura 2000	18
Commission de Promotion de la Santé à l'Ecole	18

Commission des Marchés publics - Fédéral.....	19
Commission des Marchés publics - Wallonie.....	19
Commission nationale pour les Droits de l'Enfant.....	19
Commissions wallonnes de la Santé et de l'Action sociale.....	19
Conseil régional de la Formation (CRF).....	20
Conseil supérieur de Promotion de la Santé.....	21
Conseil supérieur des Villes, Communes et Provinces de la Wallonie.....	21
Conseil supérieur du Logement.....	22
Coopération Wallonie - Champagne-Ardenne - Groupe de Travail Technique Santé, Habitat, service aux citoyens.....	23
Ecole d'Administration Publique.....	23
Intercommunale de Mutualisation Informatique et Organisationnelle.....	23
Observatoire des Politiques culturelle.....	24

L'APW ORGANISE 25

L'opération Place aux enfants.....	25
------------------------------------	----

L'APW PARTICIPE..... 26

Au soutien au volontariat.....	26
À la foire de Libramont.....	26
Au Salon des Mandataires.....	27

LES SUPPORTS D'INFORMATION..... 28

L'APW sur la toile.....	28
Cinq à la une.....	29

1

L'ASSOCIATION

SON FONCTIONNEMENT

1/ MISSIONS ET COMPOSITION DES ORGANES DE L'ASSOCIATION

Créée en 1991, l'asbl « Association des Provinces wallonnes » a pour but de fournir aux membres tous les services qui peuvent les aider à remplir leurs missions, d'assurer la promotion de l'Institution provinciale ainsi que la défense de son autonomie.

L'Association poursuit la réalisation de son but social par tout moyen adéquat et notamment par :

- l'étude de questions générales et la recherche de documentation (notamment en matière juridique) dans les domaines relevant des compétences provinciales ainsi que l'examen des problèmes soumis par ses membres ;
- l'organisation de concertations interprovinciales dans les domaines relevant de la compétence des provinces wallonnes (Culture, Enseignement, Formation, Tourisme, Finances...) en vue de coordonner et de mettre en exergue les actions provinciales ;
- la représentation des provinces wallonnes au sein des organes ou commissions consultatifs mis en place par la Wallonie, la Fédération Wallonie-Bruxelles ou l'Etat fédéral (Conseil supérieur des Villes, Communes et Provinces de la Wallonie - Conseil supérieur du logement - Observatoire des Politiques Culturelles - Institut du Patrimoine wallon...) et la remise d'avis motivés sur des questions qui concernent les provinces, soit d'initiative, soit à la demande des autorités ;

- la mise en place de deux supports de communication destinés à mieux faire connaître encore les actions provinciales : le site internet (www.apw.be), dont la mise à jour est assurée par le secrétariat de l'Association, et le bimestriel « Cinq à la Une » envoyé, notamment, aux mandataires et fonctionnaires provinciaux ;
- l'organisation d'au moins un colloque par an sur un thème d'intérêt provincial ;
- l'organisation de groupes de travail interprovinciaux thématiques réunissant des fonctionnaires provinciaux techniciens permettant l'échange d'expériences et de bonnes pratiques ;
- le développement et l'animation des Secteurs « Promotion et Prévention de la Santé » et « Affaires sociales » créés en vertu de l'article 32bis des statuts de l'Association ;
- le développement et l'animation de tout autre secteur d'activités particulier à créer en vertu du même article 32bis des statuts de l'Association.

L'Association est administrée par un Conseil d'administration de 26 membres désignés à la proportionnelle des groupes politiques démocratiques.

La composition des organes de l'Association a été régulièrement actualisée en fonction des changements intervenus au sein des instances provinciales.

La présidence de l'Association a été assurée par Monsieur Paul-Emile Mottard, Député provincial.

2/ RÉUNIONS DES ORGANES DE L'ASSOCIATION

Le Conseil d'administration s'est réuni les 30 janvier, 27 mars, 21 mai, 18 septembre et 13 novembre 2013.

Deux Assemblées générales ordinaires ont eu lieu les 30 janvier et 21 mai 2013. La première avait pour objet l'élection du Président, des Vice-présidents et la désignation des administrateurs. La seconde a, notamment, approuvé les comptes 2012 de l'Association, donné décharge aux administrateurs et approuvé le budget de l'Association pour l'année 2013.

3/ COMPOSITION DU SECRÉTARIAT DE L'ASSOCIATION

Le Secrétariat est composé de :

- Annick Bekavac, Directrice,
- Gwennaëlle Malburny, Juriste,
- Mélanie Bouffioux, Assistante de direction,
- Bruno de Viron, Conseiller,
- Guillaume Dormal, Economiste,
- Roger Jeunehomme, Expert.

SES ORGANES

Ci-après, vous trouverez la liste des membres de l'Assemblée générale de l'Association des Provinces wallonnes asbl. Les membres du Conseil d'administration, désignés parmi ceux-ci, sont identifiés distinctement dans la liste.

1/ POUR LA PROVINCE DU BRABANT WALLON

La Directrice générale

Madame Annick NOEL + membre CA

Le Président de Collège

Monsieur Mathieu MICHEL (MR) + membre CA

Les Députés provinciaux

Madame Isabelle KIBASSA-MALIBA (PS) + membre CA

Monsieur Tanguy STUCKENS (MR)

Monsieur Marc BASTIN (MR)

La Gouverneure

Madame Marie-Josée LALOY (Observatrice)

La Présidente du Conseil

Madame Dominique DE TROYER (PS) + membre CA

Les membres désignés par le Conseil

Madame Anne MASSON (MR)

Madame Françoise-Florence MICHEL (Ecolo)

Madame Anne DORSELAER (Ecolo)

Monsieur Benoît THOREAU (CDH) + membre CA

Monsieur Vincent SCOURNEAU (MR)

Monsieur Pierre BOUCHER (MR)

2/ POUR LA PROVINCE DE HAINAUT

Le Directeur général

Monsieur Patrick MELIS (Observateur au CA)

Le Président de Collège

Monsieur Serge HUSTACHE (PS) + membre CA

Les Députés provinciaux

Madame Annie TAULET (PS) + membre CA

Madame Fabienne CAPOT (PS)

Monsieur Yves LARDINOIS (PS) + membre CA

Monsieur Gérald MOORTGAT (MR) + membre CA

Le Gouverneur

Monsieur Tommy LECLERCQ (Observateur)

La Présidente du Conseil

Madame Charlyne MORETTI (PS)

Les membres désignés par le Conseil

Monsieur Philippe DUPONT (PS)

Monsieur Pierre VECHE (MR)

Monsieur David LAVAUX (CDH)

Monsieur Bernard LIEBIN (MR)

Monsieur Emile VAN AELST (PS)

Monsieur Albert DEPRET (MR) + membre CA

3/ POUR LA PROVINCE DE LIÈGE**La Directrice générale**

Madame Marianne LONHAY (Observatrice au CA)

Le Président de Collège

Monsieur André GILLES (PS)

Les Députés provinciaux

Madame Katty FIRQUET (MR) + membre CA

Monsieur Georges PIRE (MR) + membre CA

Monsieur Paul-Emile MOTTARD (PS) + Président

Monsieur Robert MEUREAU (PS) + membre CA

Le Gouverneur

Monsieur Michel FORET (Observateur)

Le Président du Conseil

Monsieur Claude KLENKENBERG (PS)

Les membres désignés par le Conseil

Monsieur André DENIS (MR)

Monsieur Dominique DRION (CDH) + membre CA

Monsieur Gérard GEORGES (PS)

Monsieur José SPITS (CDH)

Monsieur Marc HODY (Ecolo) + membre CA

Monsieur Fabian CULOT (MR)

4/ POUR LA PROVINCE DE LUXEMBOURG

Le Directeur général

Monsieur Pierre-Henry GOFFINET (Observateur au CA)

Le Président de Collège

Monsieur Patrick ADAM (PS) + membre CA

Les Députés provinciaux

Madame Thérèse MAHY (CDH) + membre CA

Monsieur René COLLIN (CDH) + membre CA

Monsieur Alain DEWORME (PS)

Le Gouverneur

Monsieur Bernard CAPRASSE (Observateur)

Le Président du Conseil

Monsieur Jean-Marie MEYER (CDH)

Les membres désignés par le Conseil

Madame Carmen RAMLOT (CDH)

Madame Anne LAFFUT (MR) + membre CA

Monsieur Elie DEBLIRE (CDH)

Monsieur Yves EVRARD (MR)

Monsieur Francis STEIFER (PS)

Monsieur Benoît PIEDBOEUF (MR) + membre CA

5/ POUR LA PROVINCE DE NAMUR

Le Directeur général

Monsieur Valéry ZUINEN (Observateur au CA)

Le Président de Collège

Monsieur Jean-Marc VAN ESPEN (MR) + membre CA

Les Députés provinciaux

Madame Coraline ABSIL (MR)

Madame Geneviève LAZARON (CDH) + membre CA

Monsieur Philippe BULTOT (MR) + membre CA

Le Gouverneur

Monsieur Denis MATHEN (Observateur)

Le Président du Conseil

Monsieur Luc DELIRE (MR)

Les membres désignés par le Conseil

- Madame Maryse ROBERT (PS)
- Monsieur Pierre-Yves DERMAGNE (PS) + membre CA
- Monsieur Etienne BERTRAND (CDH)
- Monsieur Philippe CARLIER (PS)
- Monsieur Dominique NOTTE (PS) + membre CA
- Monsieur Georges BALON-PERIN (Ecolo)



■ ■ ■ ■ L'équipe de l'APW, de gauche à droite : Bruno DE VIRON, Annick BEKAVAC, Paul-Emile MOTTARD, Mélanie BOUFFIOUX, Guillaume DORMAL, Gwennaëlle MALBURNY et Roger JEUNEHOMME (absent sur la photo)

2

L'APW SE RÉUNIT

COMMUNICATION

Ce groupe de travail a organisé le stand commun « Les provinces sont là ! » au Salon des Mandataires qui s'est déroulé les 7 et 8 février au WEX à Marche-en-Famenne. Il a également contribué à l'organisation de la présence des provinces à la Foire agricole et forestière de Libramont en juillet 2013.

COURS D'EAU NON NAVIGABLES

En 2013, les travaux de ce groupe ont, essentiellement, porté sur la réforme du régime juridique applicable aux cours d'eau, tant navigables que non navigables.

L'APW et les représentants des Services techniques provinciaux (STP) ont continué à apporter leur contribution aux travaux du groupe de révision du Code de l'Eau mis en place par le Gouvernement wallon.

A ce jour, de nombreuses questions ont pu être tranchées et le Cabinet d'avocats désigné par la Wallonie peut entamer la rédaction de l'avant-projet de décret qui reprendra le nouveau régime des cours d'eau non navigables, abrogeant la loi du 28 décembre 1967.

CULTURE

Les provinces étant un acteur majeur dans le domaine du soutien aux activités culturelles, elles sont directement concernées par l'élaboration de la législation au niveau fédéral et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

1/ NATIONALE 5

Le collectif Nationale 5 - Réseau Wallonie Musique regroupe les structures provinciales de soutien aux artistes émergents en musique non classique (« Grand Tremplin », « L'envol des cités », « Ça Balance », SDAC, « Rock's cool »).

Nationale 5 a mis en œuvre un programme de formation et d'accompagnement pour permettre à cinq groupes émergents issus des provinces wallonnes de professionnaliser leur pratique musicale et scénique.

2/ OBSERVATOIRE DES POLITIQUES CULTURELLES

L'Observatoire des Politiques Culturelles (OPC) est un service de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui a pour mission de dresser des portraits socio-économiques des secteurs culturels, de mener des études portant sur les politiques culturelles et leur impact, ou de faire connaître les ressources et publications traitant des politiques publiques de la culture.

L'OPC a, notamment, réalisé une étude portant sur les caractéristiques socio-économiques et démographiques des arrondissements électoraux dans le cadre des Assises du développement culturel et instauré un Conseil scientifique impliqué dans la mise en œuvre d'actions de soutien à la recherche doctorale. Il a également créé un prix du mémoire permettant de récompenser et encourager les travaux de fin d'études supérieures consacrés à des questions liées aux politiques culturelles en Fédération Wallonie-Bruxelles.

L'Association des Provinces wallonnes participe au Comité d'accompagnement de l'Observatoire, qui se réunit au moins deux fois par an pour débattre des priorités d'actions de l'OPC.

ECONOMIE/FINANCES

1/ eCOMPTEs

L'eComptes est un projet visant à doter les communes, CPAS et provinces d'un système d'uniformisation des données comptables. Il a été créé, dans un premier temps, en 2007 pour les communes. Par la suite, la Wallonie a décidé d'étendre ce concept aux provinces.

Les objectifs d'eComptes sont les suivants:

- aide à la gestion,
- aide à la compréhension,
- simplification administrative,
- alimentation numérique des statistiques.

Ce logiciel sert, entre autres, à générer et à envoyer à la DGO5 les projets de budget et les budgets définitifs, les comptes provisoires et les comptes arrêtés de fin d'exercice.

L'APW a été conviée à l'ensemble des présentations portant sur le logiciel eComptes.

2/ CIRCULAIRE BUDGÉTAIRE

L'APW a contribué à l'élaboration du projet de circulaire budgétaire 2014. Elle a insisté sur la notion d'équilibre budgétaire et sur la nécessité, pour les provinces, de bénéficier, à l'avance, des données nécessaires à la confection des budgets provinciaux (fonds des provinces, plan Marshall, compensations fiscales). L'APW a également demandé que la circulaire reprenne, de manière structurée, toutes les compensations en précisant synthétiquement leur origine, leur portée et leur mécanisme. Enfin, l'APW a rendu un avis sur la circulaire relative aux mesures prises par l'Union européenne dans le cadre du contrôle et de la publicité des données budgétaires et comptables (traduction des données comptables et budgétaires des pouvoirs locaux en SEC 95).

FONCTIONNAIRES SANCTIONNATEURS

En 2013, les travaux de ce groupe ont, principalement, porté sur :

- le projet de loi Sanction Administratives Communales sur lequel le groupe a pu émettre des observations. L'APW a été conviée, à de nombreuses reprises aux discussions menées sur ce dernier et sur les AR d'exécution au Cabinet de la Ministre Joëlle Milquet;
- l'évaluation du décret du 5 juin 2008 relatif à la délinquance environnementale en collaboration avec la Wallonie;
- la poursuite des travaux de définition d'un statut pour le fonctionnaire sanctionnateur.

FORMATION ET EAP

L'APW réunit régulièrement les fonctionnaires provinciaux en charge de la formation. Ceux-ci échangent leur expérience et leurs avis sur les formations à mettre en place et la manière de répondre aux besoins des pouvoirs locaux.

1/ RÉFORME DES COURS DE SCIENCES ADMINISTRATIVES

Entamé en 2012, le projet de réforme des trois modules de cours de sciences administratives (formation indispensable à l'évolution de carrière des agents de la fonction publique locale et provinciale) s'est poursuivie en 2013 pour aborder les programmes et objectifs pédagogiques des cours du module 2.

En concertation avec la Fédération des grades légaux communaux et les chargés de cours, l'APW a soumis une proposition de contenu de la formation qui tente de répondre au mieux aux attentes des pouvoirs locaux. Les cours sont davantage axés sur la pratique et proposent des filières spécifiques pour les communes, provinces, CPAS, intercommunales, maisons de repos et hôpitaux, conformément aux indications de la circulaire 27 du Conseil régional de la Formation relative aux principes généraux de la fonction publique locale et provinciale (Formation de carrière - Formation du personnel administratif - Programme des sciences administratives).

2/ APPUI FORMATION

Les Appuis formation sont les relais privilégiés des pouvoirs locaux en matière de formation. Leur rôle est de renseigner et de conseiller les administrations locales sur les possibilités offertes par l'ensemble des opérateurs de formation pour former leur personnel.

Ils peuvent également accompagner les pouvoirs locaux dans leurs démarches de réalisation de plans de formation ou organiser la concertation entre opérateurs de formation sur le territoire de chaque province afin de s'assurer que tous les besoins de formation sont bien rencontrés.

Les Appuis formation se rencontrent de manière régulière pour échanger sur leurs pratiques et les situations concrètes auxquelles ils sont confrontés.

3/ ECOLE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE

L'APW est membre du Collège scientifique de l'École d'administration publique commune à la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles, dont la mission est de remettre des avis à la demande du Conseil d'administration ou de sa propre initiative sur les sujets relatifs aux aspects pédagogiques des formations proposées par l'École.

En 2013, le Collège scientifique a essentiellement travaillé sur le certificat interuniversitaire d'exécutive master en management public, mais aussi sur le contrat de gestion de l'école et les questions d'évaluation des formations.

En plus de ces trois grands sujets que sont la réforme des sciences administratives, les Appuis formation et l'École d'administration publique, l'APW a mené d'autres réflexions sur des sujets tels que les formations pour le personnel de niveau A, les écoles de police ou du feu.

GRADES LÉGAUX

L'APW a été associée aux travaux de réforme du statut des Grades légaux. A cette occasion, elle a défendu les intérêts des dix Grades légaux provinciaux et a veillé, dans la mesure du possible, à ce que les spécificités provinciales soient prises en compte dans le cadre de celle-ci.

Elle a également collaboré avec l'UVCW et la Wallonie à l'organisation de trois journées de présentation de cette réforme.

Enfin, elle a participé aux travaux d'élaboration de la circulaire relative à la mise en œuvre de cette réforme.

Les Directeurs généraux et financiers des provinces ont été concertés et associés à chaque phase de la réforme.

RÉFORME DES PROVINCES

1/ LOGEMENT

Débutées en 2011, les discussions avec le Gouvernement wallon relatives à son projet de transfert des compétences provinciales en matière de Logement et d'Énergie se sont poursuivies.

Les provinces et l'APW ont rencontré le Ministre en charge pour échanger sur les pierres d'achoppement rencontrées dans ce dossier, sans pour autant parvenir à rapprocher les points de vues des provinces et du Gouvernement wallon en la matière.

2/ TRANSFERT DES VOIRIES PROVINCIALES

En 2013, les contacts se sont poursuivis avec le Gouvernement wallon pour que le transfert des voiries provinciales à la Wallonie puisse être pleinement effectif. Les provinces et le Gouvernement wallon se sont mis d'accord sur les modalités pratiques de ce transfert: incidences financières, prise en charge de la dette, modalités de transfert du personnel provincial...

RELATIONS EXTÉRIEURES

1/ VERENIGING VAN DE VLAAMSE PROVINCIES (VVP)

Les provinces wallonnes et flamandes sont engagées dans un processus de réforme de leur institution. Il est donc important de maintenir le contact et de se rencontrer de manière régulière pour échanger concernant des sujets d'intérêt commun.

Le dialogue établi avec la VVP a permis d'aborder les questions liées au débat qui existe en Flandre et en Wallonie concernant l'organisation de la supracommunauté. Les sujets liés à l'évolution des compétences provinciales et leur financement ont également été régulièrement discutés.

2/ INTERNATIONAL

L'APW poursuit ses travaux au sein de la Confédération européenne des Pouvoirs locaux intermédiaires (CEPLI) pour faire entendre la voix des provinces au niveau européen.

La CEPLI participe aux réunions de Dialogue structuré de la Commission européenne, remet des avis sur les initiatives européennes et contribue aux travaux du Comité des Régions.

La CEPLI a organisé sa 6^{ème} Conférence politique en mai à Ploiesti, Roumanie. A cette occasion, elle a organisé un débat politique portant sur le thème « Décentralisation, ressources et autonomie locale ».

Des représentants du Parlement européen (M. Victor Bostinaru), du Comité des Régions (M. Franz Schausberger, Vladimir Kissiov et Mircea Cosma) et du Congrès des Pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe (M. Emilio Verrengia et Mme Antonella Cagnolati) ont contribué au débat et exprimé leurs préoccupations quant à la manière dont les réformes territoriales sont menées dans certains pays européens.

RESSOURCES HUMAINES & COMITÉ C

L'Association des Provinces wallonnes réunit régulièrement les fonctionnaires en charge des ressources humaines pour évoquer des questions souvent très pratiques comme la mise en œuvre du Pacte pour une fonction publique locale et provinciale solide et solidaire, la semaine volontaire de quatre jours et autres politiques qualitatives d'amélioration du travail des agents provinciaux.

Ces rencontres permettent également de préparer les réunions du Comité C, l'organe de concertation entre les représentants du Gouvernement wallon et des organisations représentatives du personnel des pouvoirs locaux et régionaux.

Au sein du Comité C, il a été notamment question de la mise en œuvre de mesures permettant d'améliorer les conditions du dialogue social dans les pouvoirs locaux et provinciaux. Les débats liés à l'élaboration de la convention sectorielle 2011-2012 ont débuté en 2013 et se poursuivront en 2014.

SANTÉ

1/ SAMI/LPI

Pour la troisième et dernière année de la convention relative à la lutte contre les pollutions intérieures liant l'APW à la Wallonie, les polluants récoltés ont été les suivants :

- les acariens,
- le monoxyde de carbone,
- le radon (jusqu'en janvier 2013).

Les paramètres d'ambiance sont systématiquement relevés lors de chaque visite et viennent compléter utilement les informations collectées.

La Province de Liège continue les mesures de certains polluants non réalisées en 2012.

Le document portant sur le traitement des hypothèses, le rapport d'activités intermédiaire et le rapport final ont été rédigés lors de la troisième année.

Les SAMI/LPI se sont réunis sous l'égide de l'APW les 19 février, 4 mars, 15 avril, 2 mai, 15 mai, 30 mai et 27 août. Les réunions avaient pour but de faire le point sur la convention SAMI et de rédiger, ensemble, les documents utiles à l'exécution de cette dernière.

Le Comité d'accompagnement s'est réuni, pour sa part, les 30 mai, 19 juin et 20 novembre.

L'APW a coordonné les différentes réunions et a rentré les pièces justificatives nécessaires au versement de l'intégralité de la subvention.

2/ COMMISSION PSE

Les travaux de cette Commission se sont poursuivis. Les membres de celle-ci ont affiné le cahier des charges destiné à l'acquisition d'un logiciel plus performant que celui utilisé actuellement.

Cette Commission a également pour vocation l'échange de pratiques.

3/ CAMPAGNE MÉDIATIQUE COMMUNE

En avril 2013, l'APW a tenu une conférence de presse de présentation de cette campagne médiatique commune aux cinq provinces wallonnes portant sur la thématique « 0-5-30 », soit 0 tabac, 5 fruits et légumes par jour et 30 minutes d'activité physique au quotidien.

A cette occasion, des intervenants issus des différentes provinces ont, chacun, présenté un des volets de celle-ci et les outils élaborés dans ce cadre ont été proposés à la presse.

La diffusion des spots sur les ondes radio et TV a démarré le 15 avril 2013 via les espaces gratuits de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

SECTEUR AFFAIRES SOCIALES

En 2013, les membres du Secteur « Affaires sociales » se sont réunis afin de mettre en place un plan d'actions budgétisé.

Le Secteur « Affaires sociales » s'est réuni les 21 février, 11 septembre et 28 novembre.

VOIRIES VICINALES

En 2013, l'APW a continué à participer aux travaux de révision de la loi du 10 avril 1841 sur les chemins vicinaux et à la définition d'un nouveau régime de voiries communales, fusionnant les voiries vicinales et innommées.

Parallèlement, elle a également participé aux travaux du groupe technique chargé par le Ministre Di Antonio de proposer une méthodologie pour l'actualisation des voiries communales prévue dans le cadre de la réforme en cours.

L'APW, accompagnée de représentants des STP, a participé à de nombreuses réunions pilotées par la Direction de la géomatique.

3

L'APW EST REPRÉSENTÉE...

L'APW est représentée dans les organes suivants :

CENTRE D'ACTION TOURISTIQUE DES PROVINCES WALLONNES

Le Centre d'Action touristique des Provinces wallonnes (C.A.T.P.W.) est considéré comme une association à vocation touristique régionale. Il réunit les directions des cinq Fédérations touristiques provinciales.

Le C.A.T.P.W. est un lieu de coordination et de réflexion des provinces wallonnes pour certaines de leurs activités touristiques et qui, souvent, est leur porte-parole vis-à-vis de la Wallonie (O.P.T. et C.G.T.).

Le C.A.T.P.W. a un rôle opérationnel, principalement pour les foires et salons en Belgique et dans les pays limitrophes.

PRÉSIDENTE

Annick BEKAVAC

Directrice de l'APW

COMITÉ D'AVIS VISÉ À L'ARTICLE D.233BIS-9 DU CODE DE L'EAU

MEMBRES EFFECTIFS

Annick BEKAVAC

Directrice de l'APW

Bruno DE VIRON

Conseiller à l'APW

MEMBRES SUPPLÉANTS

Murielle GLAUDE

Responsable de la Cellule environnement

Province de Hainaut

Danielle COUNE

Directrice générale des Services techniques provinciaux

Province de Liège

COMITÉ DE GESTION DE L'ONSSAPL

MEMBRE EFFECTIF

Robert MEUREAU

Député provincial

COMITÉ DE SUIVI DES PROGRAMMES OPÉRATIONNELS
CONVERGENCE ET COMPÉTITIVITÉ RÉGIONALE ET EMPLOI
2007 - 2013 (FEDER)**MEMBRE EFFECTIF**

Annick BEKAVAC

Directrice de l'APW

MEMBRE SUPPLÉANT

Bruno DE VIRON

Directrice de l'APW

COMMISSION DE CONSERVATION DES SITES NATURA 2000

MEMBRES SUPPLÉANTS

Alain TRUSSART

Conseiller provincial

Lydia BLAISE

Conseillère provinciale

COMMISSION DE PROMOTION DE LA SANTÉ À L'ÉCOLE

MEMBRE EFFECTIF

Isabelle FRANKINET

Province de Liège

MEMBRE SUPPLÉANT

Marie-Louise BERNIER

Province de Luxembourg

COMMISSION DES MARCHÉS PUBLICS – FÉDÉRAL

MEMBRES SUPPLÉANTS

Marnia AMMOUR	Directrice du Service Economat Province du Brabant wallon
Gwennaëlle MALBURNY	Juriste à l'APW

COMMISSION DES MARCHÉS PUBLICS – WALLONIE

MEMBRE EFFECTIF

Marnia AMMOUR	Directrice du Service Economat Province du Brabant wallon
---------------	--

MEMBRE SUPPLÉANT

Gwennaëlle MALBURNY	Juriste à l'APW
---------------------	-----------------

COMMISSION NATIONALE POUR LES DROITS DE L'ENFANT

Cette commission collabore à la rédaction du rapport quinquennal que la Belgique est tenue d'établir en vertu du respect de la Convention des Nations-Unies sur les droits de l'enfant.

MEMBRE EFFECTIF

Annick BEKAVAC	Directrice de l'APW
----------------	---------------------

COMMISSIONS WALLONNES DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE

Le Conseil Wallon de l'Action sociale et de la Santé a pour missions, notamment :

- de suivre et de confronter l'état actuel et les développements de la politique d'action sociale et de la santé menée par le Gouvernement wallon ;
- d'évaluer, de manière qualitative et quantitative et dans une perspective de satisfaction des bénéficiaires, l'éventail des structures œuvrant sur le plan politique d'action sociale et de la santé et de formuler des propositions pour leur développement ultérieur ;
- d'assister le Gouvernement dans ses avis sur ces questions.

Le Conseil Wallon de l'Action sociale et de la Santé exerce ses missions en partenariat avec les commissions permanentes.

Parmi celles-ci, l'APW est représentée au sein de 4 commissions sur 5, à savoir :

1/ Commission wallonne de la santé (Secteur Santé mentale)

MEMBRE EFFECTIF

Robert GORET

Directeur administratif du Service de Santé mentale
Province de Namur

2/ Commission wallonne de l'Action sociale

MEMBRE EFFECTIF

Françoise NATALIS

Directrice de la Maison du Social
Province de Liège

3/ Commission wallonne de la famille

MEMBRE SUPPLÉANT

Marc PARMENTIER

Inspecteur général à la Direction générale des Affaires sociales
Province de Hainaut

4/ Commission wallonne de l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère

MEMBRE SUPPLÉANT

Noëlla LETE

Coordinatrice de la Cellule Égalité des Chances
Province du Brabant wallon

CONSEIL RÉGIONAL DE LA FORMATION (CRF)

Ce Conseil est l'organe chargé, par le Gouvernement wallon, d'organiser le secteur de la formation R.G.B. en Wallonie. Il constitue la plate-forme de concertation entre les différents opérateurs de formation (Instituts provinciaux de Formation, Forem, I.F.A.P.M.E., Instituts de Promotion sociale), les utilisateurs de ces formations (provinces, communes, C.P.A.S.) et les organisations syndicales. Il comprend douze commissions thématiques au sein desquelles l'APW est représentée :

MEMBRES EFFECTIFS

Alain BRAUN

Directeur
Province de Hainaut

Pascale PITANCE

Directrice générale adjointe du Département Formation
Province de Liège

MEMBRE SUPPLÉANT

Hervé PETRE

Directeur d'administration
Province du Brabant wallon

CONSEIL SUPÉRIEUR DE PROMOTION DE LA SANTÉ

MEMBRES EFFECTIFS

Luc BERGHMANS	Médecin-Directeur - Observatoire de la Santé Province de Hainaut
Philippe MAASSEN	Médecin-Directeur général - Santé et Environnement Province de Liège
Dominique HICGUET	Premier Directeur - Administration de l'Action sociale, de la Santé et du Logement Province de Namur

MEMBRES SUPPLÉANTS

Michel DEMARTEAU	Médecin - Observatoire de la Santé Province de Hainaut
Godelieve LANNOYE	Directrice du Service de l'Aide sociale et de la Santé Province du Brabant wallon
Michaël DEMELENNE	Premier Directeur ff - Direction des Centres de Santé Province de Luxembourg

CONSEIL SUPÉRIEUR DES VILLES, COMMUNES ET PROVINCES DE LA WALLONIE

Ce Conseil supérieur est appelé à émettre des avis sur les projets de décret, d'arrêté ou de circulaire émanant du Gouvernement wallon et qui concernent les pouvoirs locaux.

En 2013, l'APW a rendu une trentaine d'avis portant sur des sujets aussi diversifiés que la tutelle sur les CPAS, l'application du droit de tirage élargi pour les communes, l'adoption de la Stratégie wallonne pour le Développement Durable, les modalités de transfert du personnel provincial affecté à l'entretien des voiries ou le projet de transfert à la Wallonie des compétences provinciales en matière de Logement et d'Énergie.

Les avis remis par l'APW au Conseil Supérieur des Villes, Communes et Provinces de la Région wallonne sont consultables sur notre site web : www.apw.be

MEMBRES EFFECTIFS

Lydia BLAISE	Conseillère provinciale
Philippe BULTOT	Député provincial
Albert DEPRET	Conseiller provincial
Dominique DRION	Conseiller provincial
Emmanuel HENDRICKX	Député provincial
Paul-Emile MOTTARD	Député provincial
Dominique NOTTE	Député provincial
Annie TAULET	Députée provinciale
Sylvie THEODORE	Conseillère provinciale
Alain TRUSSART	Député provincial

MEMBRE SUPPLÉANT

Béatrice CLEMENTZ

Alain COLLIN

Philippe CORNET

Anne-Catherine FLAGOTHIER

Jean-Marie FLAHAUT

Philippe GREISCH

Marie-Hélène GUILLAUME

Jean-Claude MEURENS

Jean-Michel NOTTEBAERT

CONSEIL SUPÉRIEUR DU LOGEMENT

Ses missions sont :

- évaluer l'état du marché du logement, la qualité et la quantité des logements;
- élaborer des analyses prévisionnelles permettant d'anticiper les besoins en logement;
- constituer des bases de données contenant des informations sur le logement et sur la politique du logement;
- élaborer et publier des études et des diagnostics;
- contribuer au développement et à la diffusion des connaissances en matière de logement en menant des activités de recherche sur des thèmes que ledit Conseil détermine ou déterminés par le Gouvernement;
- formuler, à son initiative, des avis à l'attention du Gouvernement;
- rendre, à la demande du Gouvernement, un avis sur des projets de décret et de disposition ayant une portée réglementaire et qui concernent la matière du logement;
- établir, annuellement, un rapport de ses activités, qu'il transmet pour le 31 mai au plus tard au Gouvernement. Le Gouvernement transmet ledit rapport annuel dans le mois qui suit sa réception au Conseil régional wallon.

MEMBRE EFFECTIF

Katty FIRQUET

Députée provinciale

MEMBRE SUPPLÉANT

Dominique NOTTE

Conseiller provincial

COOPÉRATION WALLONIE - CHAMPAGNE-ARDENNE – GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE SANTÉ, HABITAT, SERVICE AUX CITOYENS

1/ Groupe de travail technique Santé, Habitat, Service aux citoyens

MEMBRE EFFECTIF

Bruno DE VIRON Conseiller à l'APW

MEMBRE SUPPLÉANT

Gwennaëlle MALBURNY Juriste à l'APW

2/ Groupe de travail Tourisme

MEMBRE EFFECTIF

Annick BEKAVAC Directrice de l'APW

ECOLE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE

COLLÈGE SCIENTIFIQUE

Bruno DE VIRON Conseiller à l'APW

INTERCOMMUNALES DE MUTUALISATION INFORMATIQUE ET ORGANISATIONNELLE

L'Association des Provinces wallonnes a participé à la création de l'Intercommunale de Mutualisation informatique et organisationnelle (IMIO) le 18 novembre 2011. Cette nouvelle structure doit permettre, par la fusion des services de « CommunesPlone » et « Qualicité », de proposer des services et logiciels répondant aux besoins informatiques des pouvoirs locaux.

Il s'agit également de proposer des outils d'aide à la gestion ou de processus organisationnels des entités locales : gestion des compétences, optimisation des processus et simplification administrative.

L'Association des Provinces wallonnes dispose d'un observateur au Conseil d'administration et les provinces qui collaboraient à Qualicité ont été invitées, si elles le souhaitent, à adhérer à IMIO.

OBSERVATEUR

Bruno DE VIRON Conseiller à l'APW

OBSERVATOIRE DES POLITIQUES CULTURELLES

Cet observatoire a pour objet de :

- rassembler tous types de données et d'informations qui permettent de mieux connaître les caractéristiques socio-économiques des domaines culturels en Fédération Wallonie-Bruxelles, les contenus et les moyens des politiques qui sont développées à leur endroit, ainsi que les pratiques culturelles de la population francophone et les modes d'accès et de participation des citoyens à la vie culturelle ;
- produire, à la demande du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, d'un membre de celle-ci, du Secrétaire général du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ou d'initiative, des analyses sur toutes questions relatives aux politiques culturelles ;
- contribuer à développer les outils d'analyse et d'évaluation des politiques culturelles et assurer une fonction de veille quant aux instruments de cette nature développés en Fédération Wallonie-Bruxelles, dans le reste du pays, au sein de l'Union européenne et sur un plan international ;
- faire connaître largement les contenus de l'histoire des politiques culturelles développées en Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi que les résultats des études et recherches menées dans ces domaines.

MEMBRE EFFECTIF

Bruno DE VIRON

Conseiller à l'APW

MEMBRE SUPPLÉANT

Annick BEKAVAC

Directrice de l'APW

4

L'APW ORGANISE...

L'OPÉRATION PLACE AUX ENFANTS

Chaque troisième samedi du mois d'octobre a lieu l'opération « Place aux enfants », organisée par les provinces wallonnes et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, sous la coordination de l'Association des Provinces wallonnes et avec le soutien de la Wallonie.

Cette journée propose aux petits citoyens wallons et bruxellois âgés de 8 à 12 ans d'affirmer leur place en tant qu'acteurs de la société. En effet, durant cette journée à l'échelle nationale, les enfants apprennent de nombreux aspects de la citoyenneté de manière ludique et en dehors du cadre scolaire et familial. Pour ce faire, ils sont répartis par groupes et encadrés par des accompagnateurs afin de rencontrer différents hôtes d'un jour, acteurs locaux de la commune.

Mais « Place aux enfants » est, avant tout, créateur de liens entre les enfants et leur commune, entre jeunes et moins jeunes.

La 19^{ème} édition de l'opération s'est déroulée le 19 octobre 2013 et a réuni 165 communes de Wallonie et de Bruxelles. Ce sont plus de 2 300 hôtes qui ont ouvert leurs portes à quelque 14 000 enfants, encadrés par plus de 2 700 accompagnateurs.

2013 compte donc 18 communes participantes supplémentaires que 2012, 1 533 enfants en plus, 247 accompagnateurs et 245 hôtes supplémentaires.

Le thème choisi pour cette année était la citoyenneté active.

5

L'APW PARTICIPE...

AU SOUTIEN AU VOLONTARIAT

Depuis 2007, l'Association des Provinces wallonnes coordonne, au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, une action proposée par le Gouvernement fédéral et soutenue par la Loterie Nationale qui propose d'offrir gratuitement aux petites associations une assurance en responsabilité civile et accident corporel pour le personnel volontaire qu'elles occupent.

En 2013, ce sont plus de 700 associations qui ont été reconnues par les provinces pour bénéficier de l'assurance gratuite. Cela représente quelques 65 000 journées de volontariat couvertes, permettant ainsi à des activités sociales, culturelles et sportives de proximité de se tenir dans les meilleures conditions.

À LA FOIRE DE LIBRAMONT

La plus grande foire agricole en plein air d'Europe s'est tenue du vendredi 26 au lundi 29 juillet 2013.

L'APW, en collaboration avec le C.A.T.P.W., a coordonné la présence des cinq provinces au sein d'un chaiteau commun situé près de l'Ardenne Joyeuse.

Cet espace de 600 m² a fait peau neuve pour mieux accueillir encore les professionnels et le grand public, venus nombreux puisqu'on dénombre plus de 215 000 visiteurs pour cette édition 2013.

AU SALON DES MANDATAIRES

Ce salon s'est tenu les 7 et 8 février 2013 au WEX de Marche-en-Famenne. Comme traditionnellement, les provinces, excepté le Luxembourg, disposaient d'un stand commun. Des producteurs locaux ont été invités à promouvoir leurs produits en proposant des dégustations.

Sous le slogan « Les provinces sont là », l'APW a mis en avant les missions essentielles des provinces ainsi que les services qu'elles rendent, au quotidien, tant aux citoyens qu'aux communes.

Le Salon des Mandataires est également l'occasion de nouer des contacts utiles avec les mandataires locaux et régionaux.



■ ■ ■ ■ ■ Le stand « Les provinces sont là ! » au Salon des Mandataires



LES SUPPORTS D'INFORMATION...

La communication est un moyen de se faire connaître et de faire connaître son actualité, ses actions, ses intentions... L'APW a donc, il y a quelques années, décidé de développer des outils de communication que sont sa newsletter bimestrielle et son site Internet. De par leur biais, l'Association transmet, de manière claire, les informations importantes relatives aux provinces et à leurs actualités.

L'APW SUR LA TOILE

Grâce à son site web www.apw.be, l'Association offre une vue d'ensemble sur ses activités ainsi que sur celles des cinq provinces wallonnes.

En visitant ce site Internet, les internautes auront l'occasion de se renseigner sur l'APW, son équipe, sa composition, ses statuts, ses publications et actions et ses offres d'emploi, ainsi que sur les provinces wallonnes.

Différents onglets de la page d'accueil permettent aussi aux visiteurs d'être redirigés sur des pages dédiées à l'assurance volontariat ou à l'e-learning. D'autres liens renvoient également aux sites de la CEPLI, de Place aux enfants, ainsi qu'à la page web dédiée au Secteur « Promotion et Prévention de la Santé » de l'APW.

La page d'accueil permet également de consulter les infos les plus récentes des Parlements, ainsi que les avis émis par l'APW et son actualité (à la Une).

www.apw.be est donc un site complet et régulièrement mis à jour par le Secrétariat de l'Association.

CINQ À LA UNE

1/ DESCRIPTION

Depuis novembre 2005, « Cinq à la Une » fait connaître les cinq provinces wallonnes au travers de leurs actualités en informant ses lecteurs, tous les deux mois, sur les activités du Brabant wallon, de Hainaut, de Liège, de Luxembourg et de Namur.

Différentes rubriques découpent notre newsletter telles que « à la Une », « les chantiers de l'APW », « les provinces, partenaires des communes »...

« Cinq à la Une » est envoyé, en version papier, à plus de 2 000 lecteurs (tous niveaux de pouvoir confondus) et à près de 600 personnes en version électronique. Il peut être consulté sur notre site Internet (www.apw.be), en cliquant sur l'image « Cinq à la Une » ou via la rubrique « Publications ». Par ce biais, vous pouvez également vous inscrire afin de recevoir la newsletter en version papier ou électronique.

2/ PARUTIONS EN 2013

Cinq numéros « Cinq à la Une » ont été publiés :

Janvier - Février 2013 / Mars - Avril 2013 / Mai - Juin 2013 / Juillet - Août - Septembre 2013 / Octobre - Novembre 2013

Une brochure (« Qui est qui ») a été éditée suite aux élections provinciales d'octobre 2012 pour présenter l'ensemble des élus de chaque province. Les compétences essentielles de chaque Député provincial y sont rappelées, de même que l'identité de chaque Gouverneur et Directeur général provincial.

The screenshot displays the APW website interface. At the top, there is a navigation bar with links for the five provinces: Brabant wallon, Hainaut, Liège, Luxembourg, and Namur. Below this is a banner image. The main content area is titled 'Accueil' and features a section for 'Infos Partisipants' with two news items: 'L'emploi des travailleurs handicapés au sein des services publics' and 'Rapport présenté par Madame Reuter concernant le projet de décret modifiant le décret du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes'. A 'Voir les archives' button is located below this section. To the right, there is a search bar and a 'Cinq à la Une' section with buttons for 'Version imprimée inscription' and 'Version électronique' (with an email input field). The left sidebar contains a menu with categories like 'LES PROVINCES', 'L'APW', 'LIENS', and 'SECTEUR SANTÉ'. A 'facebook' logo is visible at the bottom left.



Association des Provinces wallonnes

Tél. 081 74 56 74

Fax 081 74 55 92

Email info@apw.be

WWW.APW.BE